

Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ- Fédération des cégeps-MEES

Pour les syndicats du regroupement cégep

Rapport de la réunion qui s'est tenue le 17 avril de 11 h à 11 h 50

Étaient présents pour le Ministère : Simon Bergeron (sous-ministre adjoint enseignement supérieur), Esther Blais (affaires collégiales), Jean-François Constant (affaires étudiantes), Marie-Josée Larocque (directrice des programmes de formation collégiale), Michelle Bourgeois (directrice des relations du travail du réseau collégial), Ronald Bisson (chef de service, formation technique), Martin Maltais (directeur adjoint du cabinet)

FNEEQ-CSN : Caroline Quesnel (présidente)

FEC-CSQ

FECQ

Fédération des cégeps

La réunion a porté presque exclusivement sur les deux derniers arrêtés du MSSS (2020-19 déploiement du personnel et 2020-022 ordres professionnels), sur le guide d'application et sur les dernières directives du MEES envoyées aux directions hier après-midi (incluant la lettre aux étudiantes et aux étudiants de la part du ministre Roberge). Par ailleurs, nous faisons toujours des représentations sur les autres questions en suspens liées à la reprise/fin de session en enseignement à distance.

D'entrée de jeu, nous avons souligné les ratés des communications du MEES cette semaine : rencontres annulées sans explications, délais dans la transmission d'information aux organisations syndicales, imbroglios, etc. Ces défaillances ont nui à notre compréhension des directives gouvernementales et à notre travail. Après avoir fourni des explications (gestion de crise, décisions rapides à prendre, etc.), Simon Bergeron a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur, a présenté ses excuses au nom du MEES et affirmé qu'il s'assurerait qu'on n'oublie personne pour les prochaines étapes.

D'ailleurs, depuis 24 h, la FNEEQ reçoit une quantité étonnante de copies des directives du MEES en provenance de toute sorte de directions du Ministère!

Voici les sujets que nous avons abordés et les réponses apportées (en bleu) le cas échéant.

Volontariat, poursuite de la session, stages en milieu de la santé

- Appels au volontariat des étudiantes et des étudiants lancés depuis 24 h, particulièrement auprès de celles et de ceux qui sont inscrits dans les programmes ciblés. La session se poursuit donc pour la très grande majorité d'entre eux.
- Autorisations de pratique accordées par les ordres professionnels : nous ne souhaitons pas une « diplomation accélérée » qui ferait fi des cours de la formation générale et des disciplines contributives.

Ce n'est pas l'intention du MEES ; les cours se poursuivent comme prévu. Ils peuvent être terminés parallèlement au travail accompli dans le milieu de la santé. On demande de la souplesse pour aider ces étudiantes et ces étudiants, particulièrement celles et ceux qui finissent le DEC, à terminer leur parcours afin qu'ils n'aient pas à retourner au cégep à l'automne. Cependant, le report des cours est aussi possible. Il faut rester sensibles aux limites de combiner les études et le travail. On ne veut pénaliser personne.

Quant aux stages, le MEES souhaite qu'on puisse examiner la possibilité de tenir compte des heures de travail des finissantes et des finissants dans le milieu de la santé ; encore une fois, on souhaite qu'ils puissent terminer leur session et ne pas revenir seulement pour faire un stage.

Suspension de programmes

- La possibilité d'une suspension des programmes est inscrite dans la lettre aux directions. Qui prendrait cette décision? Les directions des CISSS et des CIUSSS ou celles des collèges? Conjointement? Qui en ferait l'analyse?
- Dans certains cégeps, ce matin, on exigeait des listes de volontaires pour 11 h, à défaut de quoi on suspendait les programmes : même dans un contexte d'urgence, cette façon de faire est irrespectueuse et inconcevable.
- Nous sommes à quelques semaines de la fin de la session ; nous préparons la relève. La suspension des études comporte aussi des conséquences très lourdes et pénalisantes pour les étudiantes et les étudiants quant à leur parcours.

Le MEES indique qu'il faut d'abord répondre aux besoins du milieu de la santé. La situation n'est pas la même dans toutes les régions : dans la plupart de celles-ci, les besoins sont comblés. À Montréal, on parle d'une crise. Qui décide? Les signaux viennent de la santé, les collègues doivent les suivre, « on approche d'une imposition ». Parfois, les décisions doivent se prendre rapidement.

Questions sur les conditions de redéploiement

- La situation n'est pas claire pour les profs qui travaillent habituellement à temps partiel pour un CISSS ou un CIUSSS : sont-elles considérées comme des profs ou des infirmières pour leur temps de travail? Qu'en est-il de leur rémunération? Taux horaire prof ou taux horaire infirmière?
- On nous dit que la pression est forte sur le terrain pour qu'on fasse du temps supplémentaire. Les profs sont déjà au travail dans les cégeps. Malgré la forte demande, il faut respecter les disponibilités des profs.
- Dans certaines régions, les distances entre les établissements sont grandes. Y aura-t-il un remboursement du kilométrage?
- Pour l'instant, il n'y a pas de limite au rayon de déplacement si les profs sont redéployées. Il faudrait préciser des balises à ce sujet.
- Aucune indication n'a été apportée sur les vacances des profs redéployées dans le milieu de la santé. Nous souhaitons savoir si l'on respectera la période prévue.

Le MEES n'a pas encore de réponses. Ces questions sont pertinentes et rejoignent d'autres interrogations entendues cette semaine, notamment de la part des DRH des cégeps. Le guide envoyé mardi est évolutif. Une mise à jour sera faite sous peu.